

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18649**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Réseaux et télécommunication, spécialité Métiers, produits et services de télécommunications

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer des activités de cadres techniques intermédiaires :

- en proposant des solutions à des problèmes de déploiement, de maintenance et sécurisation des réseaux avec ou sans fils ;
- en concevant et prévoyant l'évolution des produits et services et leur intégration ax sein des réseaux.

Le diplômé issu de la licence professionnelle doit être en mesure :

- d'expertiser, de construire et de finaliser une offre technique et spécifique multi-business adaptée aux besoins clients ;
- de bâtir des solutions pour répondre aux besoins nouveaux des professionnels et des entreprises ;
- de détecter et analyser les facteurs d'évolution du réseau, pour les intégrer dans les études et les choix techniques ;
- de connaître et maîtriser l'architecture des réseaux, des techniques d'ingénierie et intégrer leurs évolutions ;
- de montrer et proposer des solutions techniques aux entreprises pour une migration IP ;
- de posséder la culture du haut débit...

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent au sein de sociétés de services, d'entreprises utilisatrices, d'opérateurs de télécommunication en relation avec différents services ou intervenants (marketing, exploitation, déploiement, maintenance, clients, équipementiers, ...).

Toutes structures pour lesquelles des stratégies de réseaux d'information, de communication sont examinées sous l'aspect de l'évolution technologique, de la qualité des services et de la sûreté du fonctionnement.

- Technico-commercial(e) en réseaux de télécoms ;
- Chargé(e) de planification, chargé(e) d'affaires en réseaux et télécoms ;
- Concepteur réalisateur / Conceptrice réalisatrice de réseau télécoms ;
- Négociateur / Négociatrice de sites télécoms en fibre optique, de sites télécoms en téléphonie mobile ;
- Contrôleur qualité de réseaux de transmission ;
- Intégrateur de services IP ;
- Assembleur de techniques réseau sur cahier de charges.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1407 : Relation technico-commerciale

I1401 : Maintenance informatique et bureautique

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1804 : Études et développement de réseaux de télécoms

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UEOT1 - Enseignements généraux et télécommunications optiques (4 ECTS)

UEF02 - Informatique (4 ECTS)

UEPro03 - Transmission générale. Traitement du signal (6 ECTS)

UEPro04 - Architecture des réseaux (6 ECTS)

UEPro05 - Réseaux et IP avancé (6 ECTS)

UEPro06 - Mobiles et multimédia sans fils (4 ECTS)

UEPro07 - Produits et services, techniques de vente (5 ECTS)

UEPro08 - Gestion de projet. Offre client (5 ECTS)

UEPro09 - Management stratégique, anglais (5 ECTS)

UEPro10 - Domotique (5 Crédits ECTS)

Stage ou activité en entreprise de 16 semaines (6 ECTS)

Projet tuteuré de 120 heures (4 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de formation

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR SciFa à Metz

Historique de la certification :